

Assemblée publique de
consultation

Règlement numéro 430-8



TITRE DU RÈGLEMENT

Le projet de Règlement s'intitule : Règlement numéro 430-8 modifiant le Règlement de plan d'urbanisme numéro 430 et ses annexes, tel qu'amendé.

ARTICLE 3

OBJETS DU RÈGLEMENT

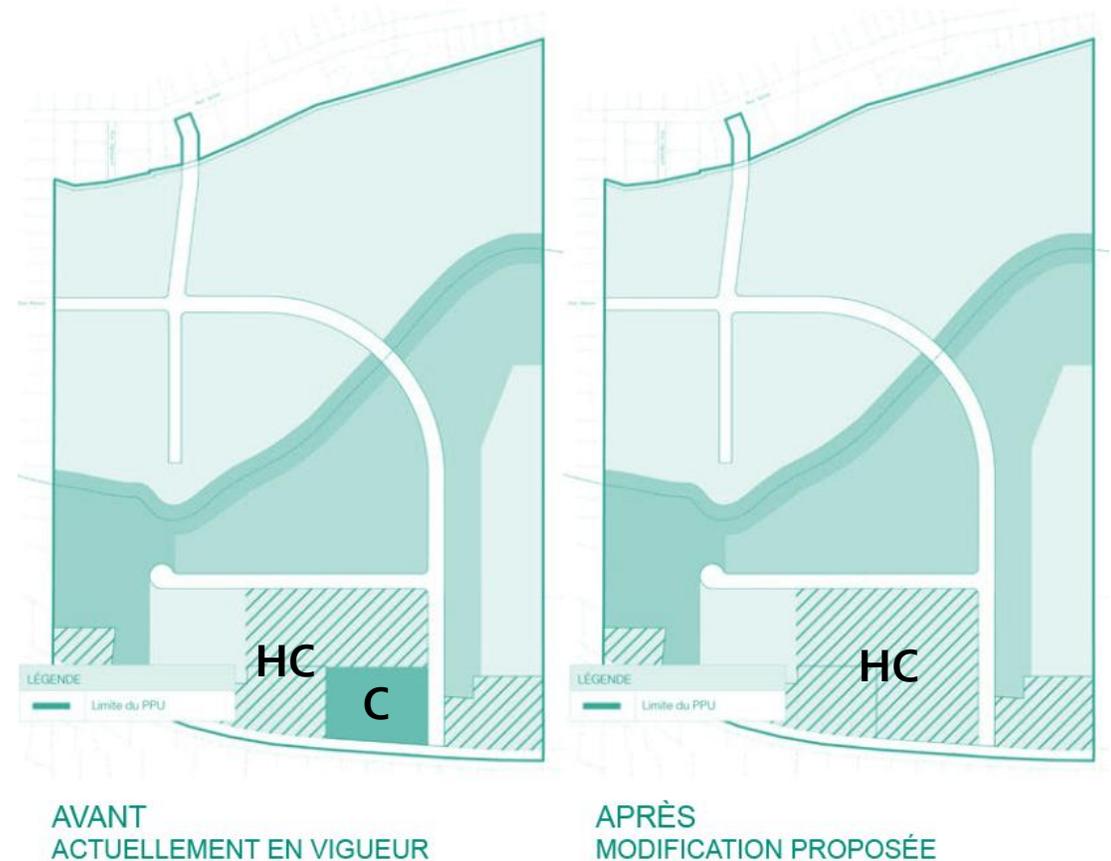
- Remplacer le plan 6 du chapitre 9 PPU le Patriote ;
- Modifier le tableau de l'article 7.2 du chapitre 9 du PPU le Patriote.

ARTICLE 4

REMPLACEMENT DU PLAN 6 DU CHAPITRE 9 DU PPU LE PATRIOTE

- Le plan: *Affectations du sol* est remplacé afin d'y agrandir l'aire d'affectation « Habitation / Commerce (HC)

PLAN 6 : AFFECTATIONS DU SOL



Justification: Favoriser une mixité des usages dans cette zone afin de créer un milieu de vie pour les nouveaux occupants.

ARTICLE 5

MODIFICATION DE L'AFFECTATION HABITATION / COMMERCE (HC) DU CHAPITRE 9 DU PPU LE PATRIOTE

Le tableau de l'article 7.2 du chapitre 9 du PPU le Patriote – Affectation Habitation / Commerce (HC) est modifié de la façon suivante :

- En remplaçant les hauteurs de construction « 1 à 4 étages », par les suivantes : « 1 à 5 étages » ;
- En ajoutant la note suivante : « *Note 1 : Pour les bâtiments ayant frontage sur le chemin des Patriotes, la mixité des usages commerciaux et résidentiels à l'intérieur d'un même bâtiment doit être favorisée* ».



Justification: Favoriser une mixité des usages dans cette zone afin de créer un milieu de vie pour les nouveaux occupants.

Commentaires

Toute personne intéressée peut transmettre ses commentaires par écrit à la Ville concernant ce projet de Règlement :

- ❑ **Par courriel** à l'adresse électronique suivante : greffier@opark.ca ;
- ❑ **Par la poste** à l'adresse suivante :
Services des affaires juridiques et du greffe
601, chemin Ozias-Leduc,
Otterburn Park (Québec) J3H2M6;
- ❑ **Par écrit** dans la chute à courrier de l'hôtel de ville (lettre dans une enveloppe cachetée).

Tout commentaire doit être reçu dans les délais consentis dans l'avis accompagnant de document.

Merci de votre
attention

Pour plus d'informations concernant ce
projet de modification réglementaire,
veuillez contacter le Service de
l'urbanisme au (450) 536 0303 poste 293

